ARCINTO L'Impartial

ArcInfo - L'Impartial/L'Express 2001 Neuchâte 032/7235300 https://www.arcinfo.ch/

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd Tirage: 25'181 Parution: 6x/semaine







Ordre: 1082024 N° de thème: 377.004 Référence: 75054666 Coupure Page: 1/1

Eclairage

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS: DU CONCEPT DE L'EMPÊCHEMENT

munité absolue du souverain. La ro 69 du «Fédéraliste», rédigé par Magna Carta de 1215, toutefois, suggère tout le contraire, stipulant l'égalité devant la loi, et donnant aux nobles et communes certaines franchises et droits. Parmi ceux-ci, on peut citer l'impeachment, utilisé pour la première fois en 1371. Dérivé du mot empêchement, ce concept juridico-politique permit au Parlement de juger et déposer toute personne agissant de manière illégale dans le but d'accroître le pouvoir monarchique, mais pas le monarque en personne.

Il a fallu attendre la création de la première république moderne aux Etats-Unis et la rédaction de leur Constitution pour étendre le droit de destitution à un chef d'Etat. Selon l'article 2, le «président, vice-président et tous les fonctionnaires peuvent être démis de leurs fonctions pour cause

e roi ne peut rien faire de de trahison, de corruption, et aumal. Cette maxime juridi- tres crimes importants». Afin de que anglaise remontant au convaincre les citoyens de la né-Moyen Age préconise l'im-cessité de cette mesure, le numé-Andrew Hamilton, établit une distinction cruciale entre la fonction de président, «un officier élu par le peuple pour quatre ans», et celle de roi, «prince héréditaire et perpétuel».

Il y a 50 ans, Richard Nixon avait cherché à entraver son procès en plaidant qu'il était, pendant quatre ans, un monarque aussi puissant que Louis XIV, et qu'il n'était donc pas assujetti aux tribunaux du pays mis à part la cour de l'impeachment. Si la Cour Suprême admit l'existence d'un «privilège exécutif», ceci ne pouvait protéger le président dans un cas criminel. Une fois que les bandes audio du Watergate furent révélées, et que l'opinion publique se tourna contre lui, Nixon n'eut pas d'autre choix que démissionner.

L'ÉROSION ACTUELLE DE LA CONFIANCE DANS NOS INSTITUTIONS A DONNÉ À TRUMP UN DANGEREUX SENTIMENT D'IMPUNITÉ.

Aujourd'hui, tout porte à croire que les agissements de Donald Trump sont plus sérieux qu'en 1974, car ils impliquent des pays tiers ainsi qu'une partie du gouvernement. Or l'érosion actuelle de la confiance dans nos institutions, ce que Pierre Rosanvallon a appelé la «contre-démocratie», a donné à Trump, comme à d'autres élus populaires de Moscou à Manille, un dangereux sentiment d'impunité. Détournant les médias traditionnels grâce aux réseaux sociaux ou à des chaînes achetées à leur cause, ils imposent cyniquement leur «vérité» et convainquent une partie de l'opinion publique d'accepter leurs crimes comme partie prenante du jeu politique. Mais même si 45% des Américains, et quasiment tous les sénateurs républicains au Congrès s'opposent encore à une procédure de destitution, la situation peut évoluer très rapidement.

Rappelons-le: aucun chef d'Etat n'est roi dans une république, et le pouvoir législatif, qui représente le peuple, a le devoir de juger, et de destituer si nécessaire, tout élu ayant commis un crime grave.